



RAPPORT ANNUEL **1995**

SOMMAIRE

LE MESSAGE DU PRESIDENT

**LA PRESENTATION DE TELECOM
MALAGASY**

QUI EST TELMA ?

CHIFFRES CLES

LES PRINCIPAUX EVENEMENTS DE 1995

LE RAPPORT FINANCIER

LE MESSAGE DU PRESIDENT

L'année 1995 a été marquée par la naissance de TELECOM MALAGASY (le 7 Février) qui a constitué la mise en place effective de l'Opérateur Principal prévu dans la Loi 93-001 sur la restructuration du secteur des Postes et Télécommunications

Cette année 1995 a donc été consacrée à construire l'avenir.

Il nous a fallu mettre en place la Société, puis dans le cadre contractuel défini avec l'Etat, (Ministère des P et T) lancer les grands projets de modernisation et de développement du réseau ainsi que les actions d'amélioration de la qualité de service

LA MISE EN PLACE DE TELECOM MALAGASY

Au-delà de l'aspect juridique, TELMA est devenu une réalité physique et humaine.

Cela s'est traduit par la mise en place d'une équipe de Direction, d'une organisation, de moyens logistiques, informatiques et humains.

Une Agence Territoriale des Télécommunications (ATT) a été créée dans chaque Faritany.

L'aspect social a fait l'objet d'une attention particulière.

En effet, quelques 3.000 agents ont été mis à disposition de TELMA par le Ministère des P et T dans le cadre d'une convention signée pour une période transitaire de 18 mois environ, en attendant l'élaboration d'une convention fixant leur statut.

Ces agents qui constituent avec les 200 personnes de l'ex-STIMAD l'effectif de TELMA ont bénéficié en 1995 d'un Complément motivant de rémunération (CMR) versé par TELMA pour compléter leur salaire, toujours calculé sur les bases antérieures.

C'est en fait une véritable mutation culturelle qui a été initialisée en 1995

La Société étant opérationnelle, il convenait de fixer un cadre contractuel à ses activités par la définition et la signature d'un Contrat-Plan avec le Ministère des P et T, autorité de tutelle.

LE PREMIER CONTRAT PLAN ENTRE TELECOM MALAGASY ET L'ETAT

Ce contrat-plan qui fixe les objectifs de TELMA ainsi que les engagements réciproque de TELMA et de l'Etat (Ministère des P et T) a été signé le 27 Juin 95 pour une période de 2 ans.

Il précise notamment le programme des grands projets d'investissement pour la modernisation et le développement du réseau de Télécommunications. Il donne également les objectifs d'amélioration de la qualité de service et de gestion.

